

Conseil municipal du mardi 27 octobre 2015 à 19h :

_ 1 /Projet d'extension du groupe scolaire : consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire rappelle le projet qui a été présenté et retenu au contrat territorial à hauteur de 30% de 650000 €. Une réflexion est demandée au conseil municipal sur le programme :

- d'une nouvelle école maternelle (+ou- 90 élèves)
- d'une mise en sécurité des abords de l'école existante et de la poste.
- de la création d'une aire de stationnement.

Le terrain concerné est le terrain dit « Harriet ». La commune de St Jean pied de port va lancer une DUP (déclaration d'utilité publique) pour pouvoir l'acquérir.

Mr le maire est autorisé par le Conseil Municipal à lancer la consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre constitué d'un architecte mandataire et d'un bureau d'étude VRD.

_2/Projet Bi-Navarra et financement.

Laurent Inchauspé nous présente ce projet frontalier dans le cadre du POCTEFA sur 2 sites la prison des Evêques à St Jean pied de port et la collégiale à Roncevaux. Ce projet demande une coopération entre la commune de Saint Jean pied de port, le gouvernement de Navarre, la communauté des communes Garazi /Baigorry, l'office de tourisme de Garazi /Baigorry, les communes de Valcarlos et de Erro et la colegiata de Roncevalles. Le projet sur Saint Jean pied de port est la création d'une scénographie et d'une muséographie pour un centre d'interprétation du patrimoine déjà mis à l'étude par le département en 2002. Le budget pour la commune se monte à 537.070,00 € H.T. Les frais de scénographie et de muséographie est de 415.000 ,00€, l'étude de préfiguration est de 14 870€, les frais de gestion et de coordination du projet 19 200€, les frais administratif 6000€, plus les frais de personnels sont valorisés à hauteur de 20% (= à 80 000€) et pour finir les frais de déplacement de 2000€. Mr le maire est chargé par le conseil municipal de solliciter auprès du POCTEFA une aide financière la plus élevée possible soit 349.095,50€.

_3/Jai Alai procédure adapté et attribution des lots déclarés sans suite.

Mr le maire a lancé une nouvelle consultation sur 3 lots : Serrurerie ,sol souple ,sol sportif

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à attribuer les lots aux offres jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères suivant : valeur technique, prix, délai ; et ce après négociations.

_4 /Demandes de dégrèvement.

On compte 6 demandes de dégrèvements de la facture d'eau d'un montant total de 1330,95€.

_5/Demande de subvention

Ont été votées :Kanaldude 500€

Association Avenir 200€

CPIE Pays basque 1000€

Franstexenia 150€

Nafargazte 0

USEP (union sportive des écoles publiques) 150€

Papunak Remise à plus tard demande non complète.

-6/Dispositif d'accompagnement pour le développement de l'usage de la langue basque en mairie.

Le Conseil municipal valide le dispositif d'accompagnement cité en objet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre la communauté des communes Garazi/Baigorry , la commune de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT et l'office public de la langue basque, le principe étant une prise en charge du tiers des dépenses de formation allouées pour 3 agents par an jusqu'à 2021 et des frais de traduction.

7/ Souscription au Capital de la SCIC SUGARAI

Le Conseil municipal décide de souscrire pour 1000,00 € représentant 10 parts au capital de la SCIC SUGARAI.

8/ Décisions modificatives

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la régie de l'Eau de l'exercice 2015 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des transferts de crédits.

En questions diverses, deux questions ont donné lieu à vote :

1. La participation aux fluides consommés en 2014 au Vauban (5031€),
2. Le lancement de la consultation en procédure adaptée de l'aménagement du parking des Fauvettes (2^{ème} tranche). Ce projet consiste en la création de 121 places de stationnement et est estimé à 85.000 € de travaux.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ensemble des questions débattues lors de la séance.

La secrétaire de séance,

Patricia ARANGOIS.